

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2023-1-6-3

Séance du lundi 6 février 2023

MODALITÉS ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS LITTÉRAIRE D'ALSACE

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BIERRY Frédéric donne procuration à HOULNE Monique
BOHN Patricia donne procuration à VALLAT Marie-France
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
DREYFUS Elisabeth donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
JENN Fatima donne procuration à MEYER Philippe
KAMMERER Joseph donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël
KLINCKERT Brigitte donne procuration à MULLER Lucien
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
MUNCK Marc donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara
SCHMIDIGER Pascale donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

STRAUMANN Eric donne procuration à PAGLIARULO Karine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZELLER Thomas donne procuration à SUBLON Yves

EXCUSES :

COUCHOT Alain, HAGENBACH Vincent, KOCHERT Stéphanie, RAPP Catherine, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-4-6-1 du 20 octobre 2022 relative à la politique de lecture publique – pour des bibliothèques ancrées dans les défis du XXIème siècle,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 26 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'organisation du Concours littéraire d'Alsace ;
- Approuve, en conséquence, les termes des trois règlements du Concours littéraire d'Alsace (catégorie adultes forme courte, catégorie adultes forme longue, catégorie jeunes), joints en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité
0 voix contre
0 abstention